

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

1 Intitulé du module Intégration 2 2021-2022

Code S.ER.SO.2372.F.21	Type de formation		
	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne
			<input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS 4 ECTS	Langue(s) <input checked="" type="checkbox"/> français
-------------------------------	--

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- pas de prérequis
- autre

Autres prérequis

Pour l'unité 1. Analyses de pratique : mener en parallèle le stage de niveau I.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

- Cb1 Prendre des décisions concertées en tant que membre d'une équipe d'ergothérapeutes ou d'une équipe interprofessionnelle. Défendre dans les décisions d'équipe, les intérêts occupationnels des individus ou des groupes pris en charge.
- Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels.
- Cb3 Adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des collaborateurs et collaboratrices, et soutenir la dynamique de l'équipe de manière constructive.
- Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.
- Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Buts

- Mettre en pratique et justifier les éléments de la démarche clinique et du raisonnement professionnel en ergothérapie.
- Employer la démarche basée sur des évidences scientifiques (*EBP, Evidence-Based Practice*).
- Porter un regard réflexif sur sa pratique.
- Définir et identifier les caractéristiques de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé selon les modèles enseignés.
- Expliquer et apprécier des obstacles et facilitateurs à la collaboration interprofessionnelle pour l'ergothérapie, à partir de situations cliniques.
- Proposer et justifier divers outils, moyens ou stratégies pour faciliter la mise en place de la collaboration interprofessionnelle.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Unité 1 Analyses de pratique **2 ECTS**
E. Bourloud, S. Meyer, G. Clerc-Grimm, autres collaborateurs/trices

Unité 2 Collaborations interprofessionnelles **2 ECTS**
D. Pouliot-Morneau ; M.-A. Pellerin, assistant·e·s HES et collaborateur·trice·s divers·es lors des JIP

Unité 1 Analyses de pratique (stage niveau I) **24 périodes**
(4 p. avant le stage, 16 p. durant le stage, 4 p. à l'issue du stage)

Les quatre périodes avant la formation pratique servent à envisager des objectifs de stage (commencer la rédaction du CPT, contrat pédagogique tripartite), compte tenu du milieu de stage, des attentes spécifiques de l'étudiant·e et du niveau de stage. Elles sont suivies d'une visite du milieu de stage par l'étudiant·e et du début de la rédaction du CPT par l'étudiant·e, puis d'une phase de négociation de ces objectifs entre l'étudiant·e, la ou le praticien·ne formateur·trice et l'enseignant·e référent·e de l'école.

Deux jours de retour à l'école (16 p.), fixés au milieu du stage, en groupe, visent l'exploration de diverses situations rencontrées en stage et la clarification des démarches professionnelles : pratique centrée sur le client, démarche EBP, examen et évaluation, pose des objectifs d'intervention, gestion et réalisation des séances, administration simple des situations, organisation et gestion de son travail.

Les quatre périodes qui suivent la formation pratique servent à conclure la période et à donner sens aux acquis pour anticiper la suite de la formation.

Une visite de stage par l'enseignant·e référent·e de l'école (ou un·e collaborateur·trice) à l'étudiant·e et à la ou au praticien·ne formateur·trice, fixée au milieu du stage, permet sur la base d'un entretien de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant·e et le cas échéant de procéder aux ajustements. Les consignes sur les analyses de pratique et leur évaluation (format, contenu, délais) sont disponibles sur l'espace Cyberlearn dédié.

Unité 1 Modalités pédagogiques spécifiques

Séminaires en groupe d'étudiant·e·s, présence obligatoire.

Contrat tripartite, rédigé au début de la formation pratique.

Entretien tripartite (étudiant·e, praticien·ne formateur·trice et enseignant·e référent·e) lors de la visite de stage.

Rédaction d'un rapport de stage comprenant deux parties pour deux situations différentes :

- A) une collecte de données et des objectifs d'intervention,
- B) le plan d'intervention et la progression de cette dernière. Des versions intermédiaires des deux parties sont rendues pour les analyses de pratiques mi-stage et des versions finales à la fin du stage.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Unité 2 Collaborations interprofessionnelles

Partie A 16 périodes, semestre 3, automne 2021 ; examen oral en fin de semestre (semaine 6).

Partie B Une journée et demie de séminaires interprofessionnels (Journées interprofessionnelles (JIP) les vendredi 4 mars (13h-18h) et samedi 5 mars (8h-18h) 2022).

La collaboration interprofessionnelle est une réalité incontournable pour l'ergothérapeute, qui travaille auprès d'autres professionnel-le-s. Ce cours se base sur la nécessité de développer des connaissances et des compétences pour collaborer au sein d'une équipe composée de membres d'autres professions, de la ou du client-e et, éventuellement, de ses proches. Les enjeux abordés comprennent la définition et le partage des rôles (important pour la reconnaissance de la profession, mais aussi pour faire émerger sa spécificité et souligner son apport auprès de la personne et de l'entourage), la gestion de potentiels conflits interprofessionnels, le leadership collaboratif, le travail d'équipe et la communication professionnelle, dans un contexte de pratique centrée sur la personne, ses proches et la communauté.

Unité 2 Modalités pédagogiques spécifiques

Partie A Cours magistraux, ateliers d'analyse de vignettes cliniques et de travail en équipe.

La formation des équipes a lieu lors du premier cours : la présence est donc requise. La présence à l'atelier du 4.11.2021 est obligatoire, puisque celui-ci fournit du matériel nécessaire à la production du dossier à remettre pour évaluation certificative. Toute absence non justifiée (au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO) à cet atelier entraîne donc une pénalité au dossier, en fonction des questions auxquelles il est impossible de répondre. Lorsque l'absence est justifiée, une compensation peut être négociée avec l'enseignant, selon une formule à convenir, qui permet la mise en pratique des compétences et la réflexion sur celles-ci.

Partie B Journées interprofessionnelles (JIP) : une journée et demie de travail en équipe sur des vignettes avec divers-es étudiant-e-s d'autres professions des soins de santé (médecine, physiothérapie, soins infirmiers, technique en radiologie médicale et sage-femme). Cette journée et demie a lieu durant le semestre 4 (4-5 mars 2022). Les négociations d'horaire et de membership de groupe sont exclues, au vu de la logistique liée à cette activité qui réunit plus de 600 étudiant-e-s de quatre institutions.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier l'atteinte des buts du module.

Unité 1 Modalités spécifiques

L'unité 1 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module. L'unité 1 ne peut être compensée par l'unité 2 : l'étudiant-e doit obtenir la note de passage à cette unité, indépendamment de la note totale du module.

Les quatre périodes précédant l'entrée en stage, la visite de stage, les 16 périodes de retour à l'école et les quatre périodes suivant le stage, ainsi que le contrat pédagogique tripartite et le rapport de stage en version intermédiaire et finale sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignant-e référent-e de l'école. Le formulaire d'évaluation est disponible sur Cyberlearn (espace dédié à la formation pratique).

L'absence partielle ou complète à une session d'analyses de pratique - avant, pendant ou après le stage - entraîne une pénalisation de 2 points par demi-jour sur le total des 26 points qui peuvent être acquis et qui figurent sur le formulaire d'évaluation. En cas d'absence justifiée par des pièces (au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO), l'étudiant-e peut toutefois négocier avec l'enseignant-e référent-e un travail compensatoire qui viendra démontrer qu'il ou elle a

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

acquis les compétences étudiées durant les analyses de pratique manquées et permettra de récupérer tout ou partie des points perdus.

Un rapport intermédiaire rendu hors délai obtient au maximum 1 point sur 4 sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratiques. Non-rendu pour les analyses de pratiques, il obtient 0 point sur 4. Un rapport final rendu hors délai obtient au maximum 1 point sur 5. Lorsque le rapport final de stage n'a pas été rendu pour les analyses de pratiques finales, il obtient 0 point sur 5.

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratique en première session entraîne un Fx au module et une remédiation. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E au module. Une note inférieure à 3.5 entraîne un F et la répétition du module.

Unité 2 Modalités spécifiques

L'unité 2 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module. L'unité 2 ne peut pas être compensée par l'unité 1 : l'étudiant·e doit obtenir la note de passage à cette unité, indépendamment de la note totale du module.

L'unité 2 comporte deux parties :

- A- reliée aux cours et ateliers du semestre d'automne, notée au 1/10 de point et dont l'évaluation vaut pour la totalité de la note l'unité 2;
- B- journées interprofessionnelles (JIP), non notées, mais auxquelles la participation est obligatoire. L'absence aux JIP entraîne une pénalité de 3 points sur 6 (soit 1 point par demi-journée) à l'unité 2. En cas d'absence justifiée (au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO), l'étudiant·e peut négocier la réalisation d'un travail compensatoire fourni par le groupe de travail organisateur des JIP.

Les apprentissages des étudiant·e·s sont évalués selon trois modalités ;

- 1) Remise d'un dossier d'équipe avant le début de la formation pratique (semaine 46) (50% de la note de l'unité 2). Débuté en classe et basé sur une analyse d'une vignette clinique et de mises en situations réalisées durant les ateliers en classe. Voir plus haut (section 5, unité 2, partie A) pour les présences obligatoires et éventuelles pénalités associées ;
- 2) Remise d'un dossier individuel en semaine 6 (10% de la note de l'unité) : question autoréflexive, via l'utilisation d'une situation vue en stage pour mettre en pratique les notions enseignées ;
- 3) Examen oral lors de la semaine 6 (40% de la note de l'unité 2) : présentation orale à préparer le jour même (analyse d'une vignette en équipe, préparation d'après les notions enseignées, examen à « livre ouvert »), réalisation d'une présentation en équipe, d'une durée de 10 minutes par personne.

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 à l'unité 2 en première session entraîne un Fx au module et une remédiation. Seule·s la ou les évaluation·s de l'unité 2 avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée·s. La moyenne pondérée est recalculée avec la note de la ou des évaluation·s remédiée·s (notée·s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des évaluation·s avec celle de la ou des évaluation·s ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E au module. Une note inférieure à 3.5 entraîne un F et la répétition du module. La répétition de l'unité 2 se fait l'année suivante.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

7 Modalités de remédiation *	7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *
<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remédiation

Unité 1 La remédiation consiste à compléter le rapport de stage. L'enseignant-e référent-e fixe les critères auxquels le rapport complété doit satisfaire en fonction des difficultés rencontrées par l'étudiant-e durant les analyses de pratique. Le rapport de stage complété est rendu en semaine 12 à l'enseignant référent. Si l'insuffisance est due à l'absence aux analyses de pratique durant le stage, la remédiation consiste en la réalisation d'un travail de 5 pages, en lien avec les activités menées lors des sessions d'analyses de pratique. A nouveau l'enseignant-e référent-e fixe les critères que le travail doit remplir et le dossier est rendu en semaine 12.

Lorsque le travail de remédiation selon la demande de l'enseignant-e référent-e n'est pas rendu en semaine 12 ou reste insuffisant, cela entraîne une note de F et la répétition de l'unité 1.

Unité 2 La remédiation est la remise d'un dossier accompagnée d'un examen oral en semaine 27, basés sur l'analyse d'une vignette clinique.

Lorsque le travail de remédiation reste insuffisant, cela entraîne une note de F et la répétition de l'unité 2. La répétition de l'unité 2 se fait l'année suivante.

Répétition

En répétition, seules la ou les unité-s d'enseignement avec une note inférieure à 4 est ou sont répétée-s.

Unité 1 La répétition consiste à refaire un rapport de stage présentant une situation clinique différente de celle du rapport initial. Il s'agit pour chaque étape de la démarche ergothérapeutique de faire le lien entre les aspects théoriques et la situation concrète.

Une note inférieure à E (4) pour le travail de répétition de l'unité 1 entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

Unité 2 Lorsque l'unité 2 est répétée, l'étudiant-e refait toutes les évaluations de l'unité dans la même forme et les mêmes conditions que les autres étudiant-e-s inscrit-e-s au module. La présence aux JIP est elle aussi obligatoire. De plus, lorsque l'unité 2 est répétée, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

8 **Remarques**

Les évaluations et les unités d'enseignement sont notées sur 6 au 1/10 de points. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4. Les deux unités doivent être réussies indépendamment l'une de l'autre. La note du module et les crédits ne sont attribués que lorsque les deux unités sont complétées et réussies.

Lorsque que pour des raisons de planification ou indépendantes de l'étudiant-e, l'ensemble des éléments de l'unité 1 ne peuvent pas être accomplis et évalués, la note de l'unité est établie en conséquence.

En cas d'échec au module de stage niveau I (module S.ER.SO.2391), l'unité de cours "Analyse de pratique" n'est pas acquise et est reprise lors de la répétition du stage de niveau I. Il est considéré que l'unité 1 est faite pour la première fois lors de cette répétition du stage.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

La règle de remédiation ou de répétition du module Intégration 2 ne sont donc pas appliquées à cette première tentative, associé au stage échoué. Le module Intégration 2 ne peut être crédité avant la réussite de cette unité. Ces règles s'appliquent également lorsque le stage est reporté.

9 Bibliographie partielle

- Académie suisse des Sciences médicales (ASSM). (2014). Charte «Collaboration entre les professionnels de la santé». *Bulletin des médecins suisses*, 95(48).
<https://doi.org/10.4414/bms.2014.03111>
- Andersson, J., Axelsson, S.B., Eriksson, A. & Axelsson, R. (2011). Organizational approaches to collaboration in vocational rehabilitation - An international literature review. *International Journal of Integrated Care*, 11(4). <https://doi.org/10.5334/ijic.670>
- André, B. (2020). *Les conflits, c'est la vie. Oser les désaccords et avancer quand même*. Editions La Boite à Pandore.
- Association suisse des Ergothérapeutes (ASE) (1996). *Ethique professionnelle et code de déontologie de l'Association Suisse des Ergothérapeutes*. EVA/ASE.
- Careau, E., Brière, N., Houle, N., Dumont, S., Maziade, J., Paré, L., Desaulniers, M. & Museux, A.-C. (2014). *Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux - Guide explicatif*. Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et services sociaux (RCPI).
https://www.rcpi.ulaval.ca/fileadmin/media/Coffre_a_outils/CONTINUUM_v15_web_1_.pdf
- Comité sur les pratiques collaboratives et la formation interprofessionnelle. (2014). *Guide d'implantation du partenariat de soins et de services : Vers une pratique collaborative entre intervenants et avec le patient*. RUIS de l'Université de Montréal.
https://ena.ruis.umontreal.ca/pluginfile.php/256/coursecat/description/Guide_implantation1.1.pdf
- Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé. (2010). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme*. College of Health Disciplines, Université de la Colombie-Britannique. <https://www.cihc-cpis.com/publications1.html> (Document: CIHC National Competency Framework (French, long version))
- D'Amour, D., Ferrada-Videla, M., San Martin-Rodriguez, L. & Beaulieu, M.D. (2005). The conceptual basis for interprofessional collaboration: Core concepts and theoretical frameworks. *Journal of Interprofessional Care, Supplement 1*, 116 -131. <https://doi.org/10.1080/13561820500082529>
- D'Amour, D. & Oandasan I. (2005). Interprofessionalism as the field of interprofessional practice and interprofessional education : An emerging concept. *Journal of Interprofessional Care*, 19, 8-20.
<https://doi.org/10.1080/13561820500081604>
- Déviillard, O. (2017). *La dynamique des équipes et l'intelligence collective*. Editions Eyrolles.
- Gachoud, D., Gallant, S., Lucarelli, L., Oberhauser, N. & Allin-Pfister, A-C. (2017). *Education interprofessionnelle et pratique collaborative. Le Modèle de Lausanne*. RMS Editions.
- Gélinas-Proulx, A. & Jäppinen, A. K. (2017). Focalisation sur le leadership collaboratif. *Enseignement et recherche en administration de l'éducation*, 1(1), 209-215.
https://www.aderae.ca/wp-content/uploads/2017/09/Revue_ERAdE_Vol1_No1.pdf#page=209
- Leclerc, C. (1999). *Comprendre et construire les groupes*. Presses de l'Université Laval.
- Leclerc, C. (2020). *Intervenir en groupe. Savoirs et pouvoir d'agir* (4^e éd. rev. et augm. 2^e tirage). CRIEVAT.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Ledergerber, C., Mondoux, J. & Sottas, B. (2009). *Annexe I Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES*. In *Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES. Rapport final*. Conférence des Recteurs des Hautes Écoles Spécialisées Suisses.
https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer_FH/Best_practice/2_Compétences_finales_pour_les_professions_de_la_sante_HES_annexe.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (LPSan): RS 811.21.
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20131765/index.html>

St-Arnaud, Y. (2008). *Les petits groupes: Participation et animation* (3e éd.). Gaétan Morin Editeur.

Nom de la ou du responsable de module *

Denis POULIOT-MORNEAU

Descriptif validé le *

8 septembre 2021

Descriptif validé par *

Martine BERTRAND LEISER